

Appel de CAE pour les élections du Parlement européen 2019

Les élections de mai 2019 auront lieu à un moment critique pour l'Union européenne. Après une dure récession et l'assainissement budgétaire, les disparités économiques et sociales ont entraîné du désenchantement politique croissant et des attitudes eurosceptiques. Dans ce contexte, la culture ne doit pas servir à polariser, mais devrait agir comme une source d'unité, ainsi qu'une force de coopération et de compréhension mutuelle.

Le temps est venu d'avancer et d'affirmer que la diversité européenne nous renforcent. **Culture Action Europe exhorte toutes les forces politiques à aborder les questions culturelles de manière constructive et respectueuse pendant les élections européennes.** En effet, sans la reconnaissance explicite de sa dimension culturelle, l'avenir de l'Union européenne en tant qu'entreprise commune est difficile à imaginer.

Culture Action Europe considère les élections européennes de 2019 comme une revendication de la démocratie et des valeurs fondamentales de l'Europe, dans un moment où elles sont toutes deux menacées. Nous observons avec inquiétude des pressions montantes sur la liberté d'expression artistique et culturelle, ainsi que de nouveaux défis mondiaux, parmi lesquels la transition numérique et le changement climatique. Tout cela nécessite des politiques culturelles ambitieuses et ciblées au niveau européen, comme partie intégrante d'une Europe forte, que le secteur culturel soutiendra et défendra.

Le moment critique est venu pour les partis politiques européens de faire face à ceux qui essaient de déstabiliser ses fondements. À cette ambition commune, Culture Action Europe défie **les voix eurosceptique et soutient des initiatives politiques qui reconnaissent la contribution de la culture à l'Europe, en tant qu'une force nécessaire pour l'unité, l'égalité et la coopération inclusive.**

En conséquence, Culture Action Europe appelle tous les participants aux élections européennes à:

1. **Reconnaître le rôle essentiel de la culture pour le progrès de l'Union européenne dans leurs programmes politiques**, y compris une définition claire de leurs orientations stratégiques pour la politique culturelle européenne ;
2. **S'engager à défendre les valeurs européennes**, en particulier la liberté d'expression artistique et culturelle et les droits culturels, défendre le dialogue contre la haine et soutenir avec fierté la diversité culturelle comme élément essentiel de nos sociétés européennes ;
3. **Proposer des candidats sensibles aux enjeux culturels.** Il importe que les candidats puissent évaluer les politiques dans une perspective multidimensionnelle, comprenant des considérations sociales, économiques et culturelles ;
4. **Consacrer au moins 1% du budget européen à la culture et doubler l'allocation financière pour la culture dans le programme Europe Créative**, pour garantir son impact et son accessibilité ;
5. **Reconnaître que la création et les pratiques culturelles sont à l'origine de la valeur culturelle**, laquelle engendre par suite un impact social et économique. La culture mérite par conséquent un investissement public initial ;
6. **Reconnaître que les recherches et l'expérimentation artistiques** sont essentielles pour la génération de nouvelles connaissances et de réflexions critiques, ainsi que pour le développement de nouvelles approches à l'égard des défis technologiques, environnementaux et sociaux émergents, et encore pour la production de la culture contemporaine, y compris des cultures numériques ;

7. **Favoriser une coordination multi-niveaux** entre le secteur de la culture et des acteurs concernés dans d'autres domaines, les institutions européennes, les États Membres, ainsi que des autorités locales et régionales, de même que des organisations internationales ;
8. **Encourager le développement des systèmes de sécurité sociale et des pratiques justes en matière d'emploi**, qui soutiennent les travailleurs intermittents, déjà très courants dans le secteur culturel et de plus en plus dans l'économie au sens large ;
9. **Allouer des ressources suffisantes à la mobilité de travailleurs culturels et à la circulation des oeuvres culturelles** pour tous les secteurs au sein de l'Europe et au-delà, étant donnée leur incontestable valeur ajoutée européenne et leur contribution à une compréhension culturelle réciproque, à un développement des marchés, ou encore à l'innovation et aux pratiques culturelles durables ;
10. **Favoriser une numérisation juste et éthique de la culture et du patrimoine culturel** qui prenne en considération la diversité et l'inclusivité, de même qu'elle promeuve un paysage numérique où coexistent des initiatives à but lucratif ou non lucratif, publiques et communautaires.